

DECRET N° 81-270 du 2 Septembre 1981

chargeant le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim
du Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre du
Tourisme de l'Artisanat et des Loisirs pour
compter du 3 Septembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 3 Septembre 1981, le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est
chargé de l'intérim du Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs
pendant l'absence du Camarade Grégoire AGBAHE.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Septembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatioms : PR 6 SC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIEPSEP-MTAL 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-
Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - EN 6 BQP 1 JORPB 1.--